

Archives notariales

VENTES

1626

Aubière

Ventes de 1626

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des *ventes* ou *acquisitions* qui ont été passées entre Aubiérais ou autres par devant maître Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, durant l'année 1626.

Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

1626-02-02_Acquisition par Guillaume Mazen de Michel Mazen

Acquisition du 2 février 1626. Michel Mazen, messire Anthoine Mazen prêtre, et autre Anthoine Mazen, ses enfants, tous d'Aubière, ont vendu à Guillaume Mazen, fils audit Michel, la moitié par indivis d'une cave et cuvage au-dessus, sans couverture, avec leurs aises et appartenances, communs et indivis entre les parties, situés sans la justice d'Aubière et au terroir de la Bade, juxte la cave de M^{re} François Noellet, curé d'Aubière, d'une part, la chalme d'André Pécou d'autre, et une autre chalme de Blaise Chossidon de midi d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et qui se trouveront être dues sur la cave et cuvage... Cette vente faite moyennant la somme de cinquante livres tournois... Témoins : Gilbert Aubeny, praticien soussigné avec lesdits messire Anthoine et autre Anthoine Mazen et ledit acquéreur aussi, et Anthoine Dégironde dudit Aubière, qui n'a su signer, ni ledit Michel Mazen aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 41 - A.D. 63).



Vente du 2 février 1626. Ont signé :
Gilbert Aubeny, Anthoine et autre Anthoine Mazen, Guillaume Mazen, ledit acquéreur, et
Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière.

1626-02-15_Acquisition par Victor Taillendier de Guillaume Mazen

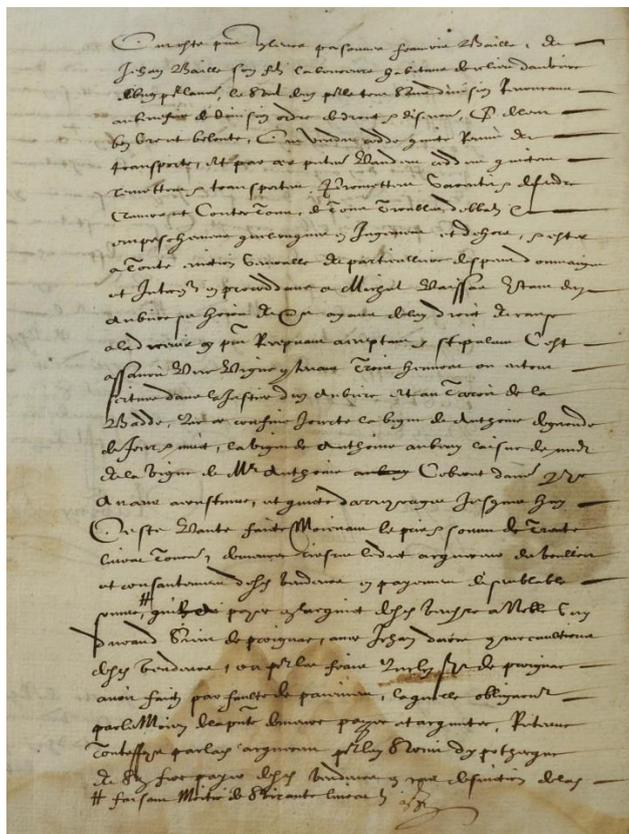
Acquisition du 15 février 1626. Guillaume Mazen, laboureur d'Aubière, a vendu à honorable homme Victor Taillendier, marchand de la ville de Clermont, une terre d'une quartellée¹, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Penderie, qui se confine au jardin dudit vendeur de bize ou traverse, le verger et terre dudit sieur Taillendier de jour, midi et nuit, au cens ancien et accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-cinq livres tournois...

Fait à Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence de Gilbert Aubeny, notaire audit lieu soussigné avec les parties, et Claude Fauvet, demeurant audit lieu, qui n'a su signer, le 15^{ème} jour de février 1626 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 41 - A.D. 63).

1626-03-09_Acquisition par Michel Vaissas de François Baille

Acquisition du 9 mars 1626. François Baille et Jehan Baille, son fils, laboureurs de ce lieu d'Aubière, ont vendu à Michel Vaissas dudit Aubière, une vigne de trois œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Badde, juxte la vigne d'Anthoine Dégironde de jour et nuit, la vigne d'Anthoine Aubeny laigné de midi, et la vigne de M^{re} Anthoine Ceberet d'autre partie. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois...

Fait à Aubière en la maison dudit notaire, en présence de Chatard Vedel dudit lieu, qui n'a su signer ni lesdites parties aussi, et Gilbert Aubeny, notaire audit lieu soussigné, le 9^{ème} mars 1626 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 41 - A.D. 63).



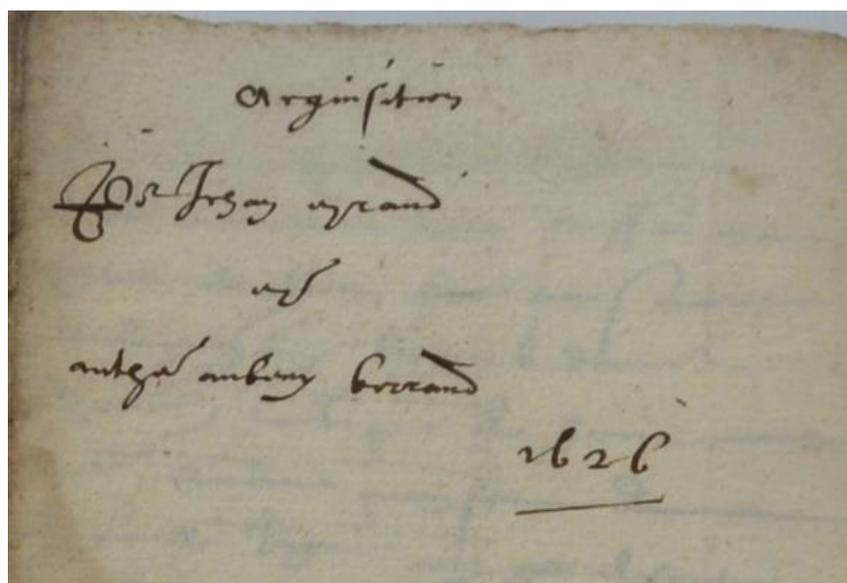
Première page de la vente du 9 mars 1626.

¹ - Quartellée : Ancienne mesure de superficie, ce que l'on peut semer avec une quarte de grains. En Basse-Auvergne, elle valait 10 ares ou le quart de la sétérée ; elle comprenait 2 cartonnées et 8 coupées.

1626-03-22_Acquisition par Jehan Eyraud d'Anthoine Aubeny borrand

Acquisition du 22 mars 1626. Anthoine Aubeny borrand, laboureur d'Aubière, a vendu à honorable homme Jehan Eyraud, marchand de Clermont, une demi-œuvre de vigne, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Badde, jouxte la vigne de Me Jehan Dégironde d'une part, la vigne dudit acquéreur de bize et nuit, et la vigne de Ligier Samoël de Clermont d'autre part, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de douze livres tournois, que ledit vendeur confesse avoir reçue dudit acquéreur comptant et auparavant ces présentes... Et au cas que ledit acquéreur soit ... en la jouissance de la vigne sus vendue, confinée et décrite, ledit acquéreur [*erreur du copiste, lire : vendeur !*] lui a baillé en échange d'icelle, une autre vigne de deux œuvres, en ladite justice et au terroir de las Faissas, jouxte la vigne de M^e Hugues Dumolin par sa femme d'une part, la vigne d'Anthoine Dégironde d'autre, la vigne dudit acquéreur d'autre, la vigne des hoirs de Barthélemy Mouty d'autre, au cens accoutumé, dans laquelle vigne audit cas des...(?) ledit vendeur veut et ... que ledit acquéreur ne puisse mettre de son, pour la jouir en lieu de l'autre sus vendue comme de son propre bien et vrai acquêt, et laquelle il lui a vendu audit cas ... (...).

Fait à Aubière, maison du notaire, en présence de Jacques Reymond dudit Aubière, qui n'a su signer ni ledit vendeur aussi, et Gilbert Aubeny notaire [*associé ?*] soussigné avec ledit acquéreur [signé : *Eyraud*], le 22^{ème} jour de mars 1626 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 41 - A.D. 63).



Acquisition par Jehan Eyraud d'Anthoine Aubeny borrand du 22 mars 1626.

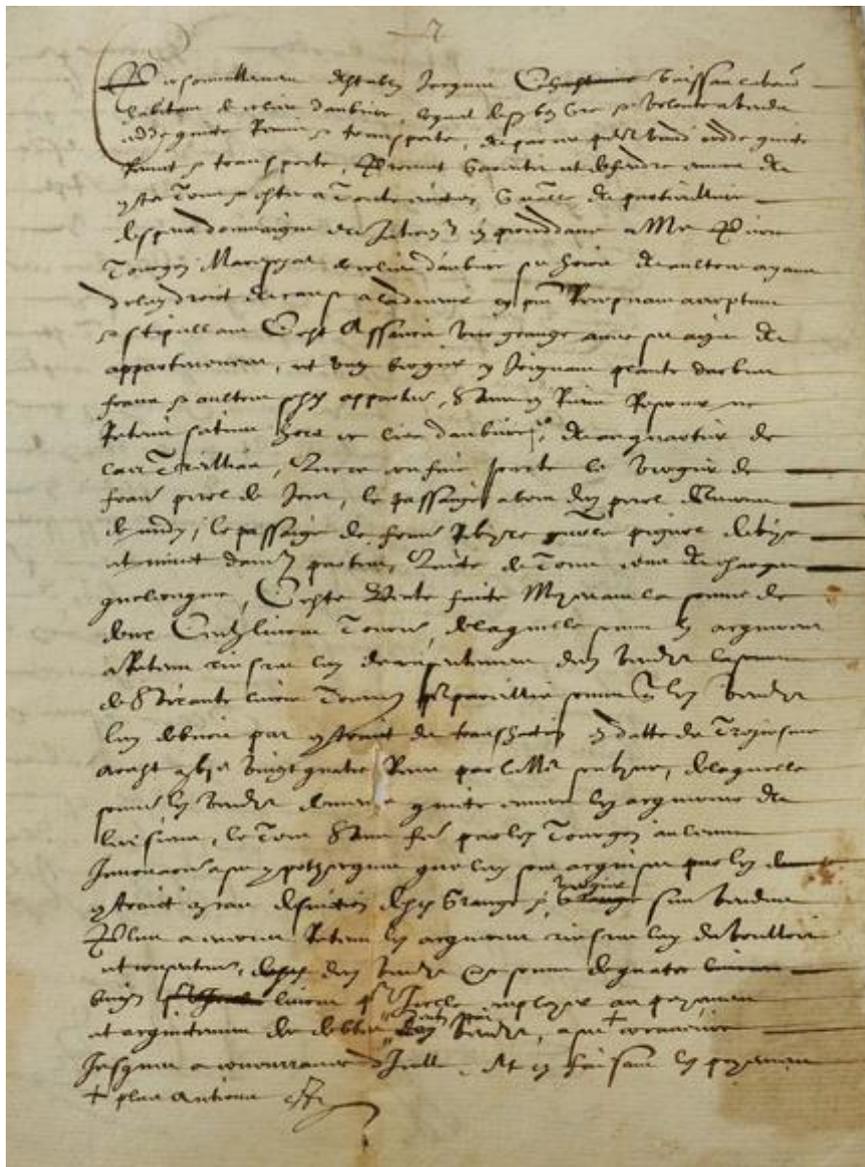
1626-04-19_Acquisition par Jacques Martin d'Anthoine Dégironde (Résumé)

Acquisition du 19 avril 1626. Anthoine Dégironde, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Jacques Martin et à ses enfants Guillaume et Andrieu Martin, habitants d'Aubière, le quart d'une cave du côté de jour, au fond et au bout d'icelle, les autres trois quarts appartiennent l'un à Paul Dumolin, et les autres deux à Guillaume Dégironde, ledit quart avec son droit de passage dans les autres trois quarts de ladite cave, ensemble un noyer planté au-devant de celle-ci, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bezou, jouxte les autres trois quarts susdits de ladite cave de trois parties, le degré et escalier entrant dans ladite cave commune entre les parties du ... et la chalme desdits Dégironde et Paul Dumolin, étant au-dessus de ladite cave des autres parties, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois... Témoins : François Jallat dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et

messire Jehan Dégironde, prêtre dudit Aubière, soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 41 - A.D. 63).

1626-05-02_Acquisition par Pierre Tourgon de Jacques Vaissas

Acquisition du 2 mai 1626. Jacques Vaissas, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Me Pierre Tourgon, maréchal de ce lieu d'Aubière, une grange avec ses aises et appartenances, et un verger y joignant planté d'arbres francs et autres, situés hors ce lieu d'Aubière et au quartier de las Treilhas, juxte le verger de François Pérol de jour, la passage à bout dudit Pérol de midi, le passage de François Ribeyre et Guillaume Pignol de bize et nuit d'autres parties, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de deux cents livres tournois, de laquelle somme ledit acquéreur a retenu, du consentement dudit vendeur, la somme de soixante livres tournois que ledit vendeur lui devait par contrat de transaction en date du 3^{ème} aoust 1624, reçu par le notaire soussigné... Témoins : M^{re} Martin Deperes, prêtre soussigné, et Claude Fauvel dudit lieu, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 41 - A.D. 63).



Acquisition du 2 mai 1626 – Page 1

1626-05-12_Acquisition par M^{re} François Noellet d'Estienne Romanet

Acquisition du 12 mai 1626. Estienne Romanet et Estienne Méla, fils à Estienne, laboureurs de Romagnat, ont vendu à M^{re} François Noellet, curé de ce lieu d'Aubière, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice et appartenances de Montrognon et au terroir de la Plane ou de la Mor, jouxte la vigne de Jacques ... [illisible] de deux parties jour et nuit, le chemin de bize ou traverse, et la terre de Pierre Paye et Mr François Gaultier de Clermont d'autre partie à midi, au cens ancien et accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de trente-trois livres tournois...

Fait et passé à Aubière en la maison de la cure dudit lieu, en présence de Michel Dégironde dudit lieu, qui n'a su signer ni lesdites parties aussi, et Mre Claude Feulhade, prêtre dudit Aubière, soussigné, avec ledit acquéreur, le 12^{ème} jour de mai 1626 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 41 - A.D. 63).

1626-05-15_Acquisition par François Teyras d'Amable Legay

Acquisition du 15 mai 1626. Amable Legay, veuve de Michel Romain, et Anthoine Rameyn (sic), son fils et audit défunt, de ce lieu d'Aubière, ont vendu à François Teyras, mari d'Yzabeau Rameyn sa femme, une aise sans muraille avec ses appartenances, située dans le lieu d'Aubière au quartier du Verdier, jouxte la maison de Jehan Besse jallau de jour, la maison desdits vendeurs du côté de midi, le jardin de Martin Sauty de bize, et la maison de Jacmet Gros, la passage commun entre deux d'autre, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de vingt livres tournois, conservée du consentement des vendeurs en payement de semblable somme, à laquelle ils sont demeurés d'accord ce jourd'huy entre eux, de la robe et linge que lesdits vendeurs avaient promis de bailler à ladite Yzabeau Rameyn, femme audit acquéreur, par leur contrat de mariage... Témoins : M^e Anthoine Esclany dudit lieu soussigné, et Claude Fauvel dudit lieu, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 41 - A.D. 63).

1626-07-02_Acquisition par Bertrand Legay de Jehan Recollène

Acquisition du 2 juillet 1626. Jehan Recollène et Anthoine Deroche, laboureurs d'Aubière [et beaux-frères par leurs épouses], ont vendu à Bertrand Legay, laboureur de la ville de Montferrand, une terre d'un journal, située dans la justice de Montferrand et au terroir de las Planas, jouxte la terre de Pierre Chabry, gendre dudit acquéreur, d'une part, de jour, la terre d'Amable Neyron, veuve de feu Anthoine Taillendier de bize, la terre du Chapitre de l'église cathédrale de Clermont de midi, et la terre de Claude Anglade dudit Montferrand d'autre à nuit ; quitte de tous cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant le prix de soixante-seize livres tournois, laquelle a été payée audit vendeur par Jacques Marion, étant dudit Aubière, en l'acquit dudit acquéreur audit vendeur comptant et auparavant ces présentes, ledit Marion devait audit Legay par contrat reçu par le notaire soussigné pour être employé en fonds au profit dudit Legay...

Fait à Aubière en la maison du notaire, en présence de Mathieu Chambon meusnier dudit Aubière, qui n'a su signer ni lesdites parties aussi, et Gilbert Aubeny soussigné, le second jour de juillet 1626 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 41).

1626-07-02_Acquisition par François Ceaulme de Bonnet Cellierier

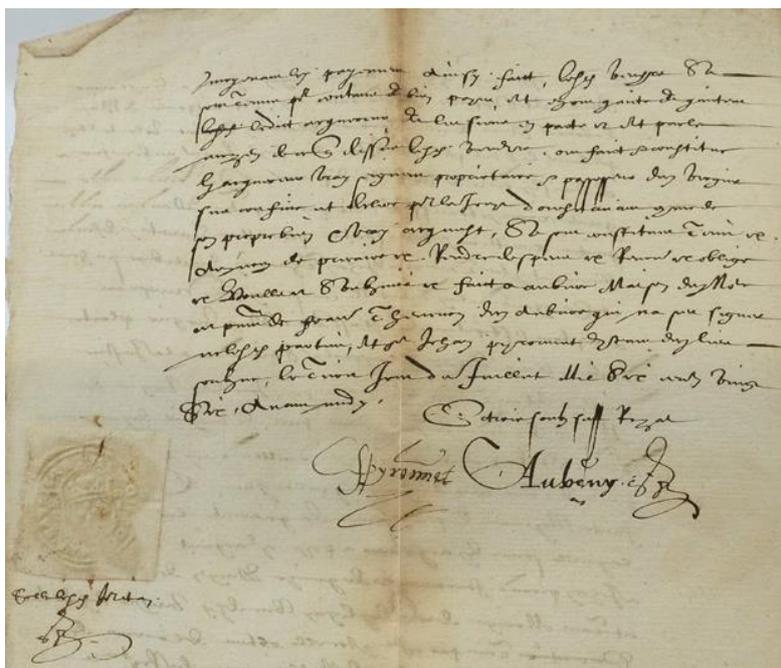
Acquisition du 2 juillet 1626. Bonnet Cellierier et Chatard Mallet, laboureurs de ce lieu d'Aubière, ont vendu à François Ceaulme, dudit lieu, la moitié par indivis d'un petit jardin, situé dans la justice dudit Aubière, au terroir de las Treillas, d'une coupée, joignant l'autre

moitié dudit jardin, appartenant à François Ribeyre de midi, la grange dudit acquéreur de bize, la rue commune d'autre, et le verger de Michel Disserranges, à cause de sa femme, d'autre partie, laquelle moitié de jardin était advenue audit vendeur par le décès et succession de feu Guillauma Chavaignat son ayeule, suivant le partage qui a été fait des biens demeurés par ledit décès de ladite Chavaignat, entre ledit Ribeyre, à cause de sa femme, Anthoine Vedel et François Feyfeu, aussi à cause de sa femme ; quitte de tous cens et charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de dix livres tournois... Témoins : Jehan Thévenon et Guillaume Solier dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 41 - A.D. 63).

1626-07-03_Acquisition par Jehan Thévenon d'Agnès Legay

Acquisition du 3 juillet 1626. Agnès Legay, femme à Guillaume Solier, et séparée de biens d'avec lui, et Anthoine Domas, laboureur d'Aubière, ont vendu à Jehan Thévenon d'Aubière, un verger planté d'arbres francs et autres, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de las Champs, jouxte le verger de Michel Dégironde de jour d'une part, le verger dudit acquéreur d'autre, et deux chemins communs d'autres deux parties, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette présente faite moyennant la somme de quarante livres tournois...

Fait à Aubière en la maison du notaire, en présence de François Thévenon dudit Aubière, qui n'a su signer ni lesdites parties, et M^e Jehan Pyronnet dudit lieu soussigné, le troisième jour de juillet 1626 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 41).



Dernière page de l'acquisition par Jehan Thévenon d'Agnès Legay du 3 juillet 1626.

1626-07-04_Acquisition par Jehan Thévenon d'Estienne Thévenon

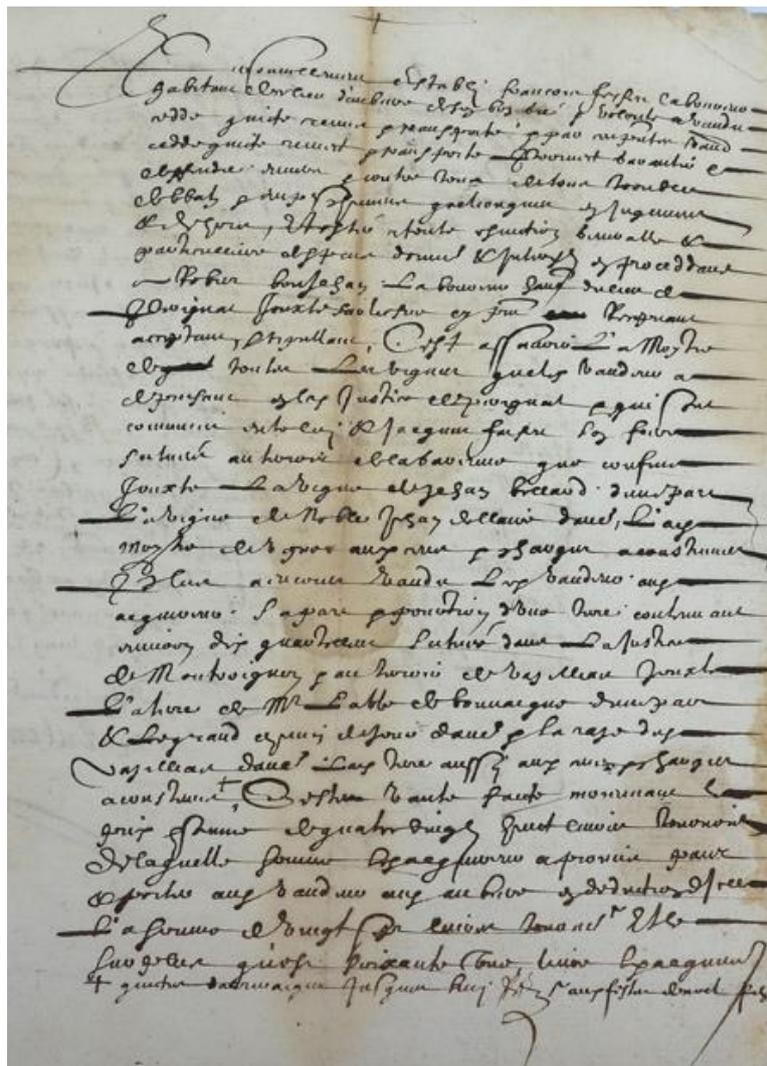
Acquisition du 4 juillet 1626. Estienne Thévenon d'Aubière a vendu à Jehan Thévenon son frère, d'Aubière, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bezou, jouxte la vigne de Michel Dégironde par sa femme d'une part, la vigne de François Dumolin de jour, et la vigne de Jacques Marion de bize d'autre part ; quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de vingt livres tournois...

Fait à Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence de Gilbert Aubeny soussigné, et Jehan Chastanier dudit Aubière, qui n'a su signer ni lesdites parties aussi, le 4^{ème} juillet 1626 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 41).

1626-11-03_Acquisition par Robert Bonjehan de François Feifeu

Acquisition du 3 novembre 1626. François Feifeu, laboureur d'Aubière, a vendu à Robert Bonjehan, laboureur de Pérignat jouxte Sarliève, la moitié de toute la vigne que le vendeur a dépendant en ladite justice de Pérignat, qui est commune entre lui et Jacques Faifeu son frère, située au terroir de la Gar..., jouxte la vigne de Jehan Bellard d'une part, la vigne de noble Jehan Dellaire d'autre, ladite moitié de vigne, aux cens et charges accoutumés ; plus a encore vendu ledit vendeur audit acquéreur sa part et portion d'une terre de dix quartellées, située dans la justice de Montrognon et au terroir de Vazillias, jouxte la terre de Mr l'abbé de Bonnaigue d'une part, et le grand Chemin de jour d'autre, et la raze dudit Vazillias d'autre ; ladite terre aussi aux cens et charges accoutumés, quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de quatre-vingt-huit livres tournois...

Fait audit Aubière, maison du notaire soussigné, en présence de François Jallat et Jehan Aubeny, fils à Anthoine, dudit Aubière, qui n'ont su signer ni lesdites parties aussi ni autre que ce soit présent, le 3^{ème} jour de novembre 1626 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 41).



Acquisition par Robert Bonjehan de François Feifeu du 3 novembre 1626.

1626-11-21_Acquisition par Anthoine Gasquet d'Anthonia Abrial

Acquisition du 21 novembre 1626. Anthonia Abrial, veuve de feu Anthoine Esclany, de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à honorable homme M^e Anthoine Gasquet, praticien de Clermont, une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Puy, joignant la vigne dudit acquéreur de bize, la vigne de Pierre Viallevau de jour, et la vigne de Michel Bourcheir de midi, et ledict commun de nuit d'autre partie, aux cens et charges accoutumés, quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de soixante livres tournois...

Fait audit Aubièrre, en la maison du notaire soussigné, en présence de Michel Vaissas et Bonnet Chastanier dudit Aubièrre, qui n'ont su signer ni ladite Abrial aussi ; et Jehan Pyronnet et Gilbert Aubeny ont signé avec ledit acquéreur, le 21^{ème} jour de novembre 1626 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 41).

1626-11-27_Acquisition par Blaize Decors de Claude Jeuneshommes

Acquisition du 27 novembre 1626. Claude Jeuneshommes, laboureur d'Aubièrre, a vendu à Blaize Decors, natif d'Aubièrre, demeurant de présent à Montferrand, une vigne de quatre œuvres, située dans la justice d'Aubièrre, au terroir de la Bade sive de Chabras Lourdas, jouxte la vigne de Guillaume Delair de bize, la vigne de Jehan et André Rigoulet de jour, la vigne des hoirs de François Montel et de Jacmet Mallet minou de midi, et la vigne dudit Guillaume Delair du côté de nuit d'autre partie, au cens ancien et accoutumé, et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de quatre-vingts livres tournois...

Fait à Aubièrre, maison du notaire soussigné, en présence Jacmet Rouchau (sic) dudit lieu, qui n'a su signer ni les parties aussi, et sieur Jehan Pyronnet soussigné, le 27^{ème} novembre 1626 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 41).



Textes transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2025).

Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.